



Roquette pour réctifier un jugement de divorce

Par **mimo94**, le **01/09/2011** à **19:44**

bonsoir

voila je suis divorcé depuis mai 2011 un divorce consentement mutuelle, donc l'appartement c ma femme qui a eu la garde(jugement) en sachant que on est locataire HLM(nos deux noms sur le bail) jusqua la normale .

un 01 mois après mon ex femme a eu une proposition pour sont travail avec logement de fonction , mon ex femme ma proposer de récupérer l'appatement et de le garder aider moi a voir claire , je ne sais pas comment procéder pour garder cet appartement merci pour vos reponses

Par **Domil**, le **01/09/2011** à **20:50**

Le bailleur n'est pas tenu par le jugement de divorce donc si vous n'avez pas envoyé votre congé, vous êtes toujours locataire

(et évitez les roquettes, les juges n'apprécient pas :))